

## RENOUVELLEMENT URBAIN : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES PRATIQUES

5 JOURNÉES DE SEPTEMBRE 2017 À DÉCEMBRE 2018

DANS DIVERS LIEUX DE LA RÉGION

### CONTEXTE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février 2014, pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) jusqu'en 2024. Porté par l'Agence nationale de rénovation urbaine, ce nouveau programme vise à poursuivre l'effort de transformation urbaine initié par le premier programme de rénovation urbaine. Ainsi, un investissement de 5 milliards d'euros vient s'ajouter aux dépenses de l'État depuis 2004 et qui ont permis de travailler sur près de 490 quartiers. Avec le NPNRU, 200 quartiers ont été ciblés, ceux où la pauvreté est la plus forte et où les habitants ont aujourd'hui le plus de mal à se loger correctement, à accéder aux services publics ou à des transports en commun de qualité.

D'autres évolutions sont apparues avec ce nouveau programme, parmi lesquelles :

- le classement des sites « d'intérêt national » et ceux « d'intérêt régional »,
- l'appel fort aux partenaires privés aux côtés des collectivités,
- une participation citoyenne renforcée (conseils citoyens, maisons du projet...),
- une meilleure articulation avec les dimensions sociales et économiques portées par les contrats de ville.

Ces nouveautés et le bilan parfois contrasté du premier programme posent aujourd'hui questions : comment faire des habitants des véritables partenaires des projets ? Comment concilier réponses aux besoins sociaux parfois urgents et exigence d'une vision à long terme en vue d'un développement durable ? Comment redonner une image positive des quartiers tout en préservant une offre de logements accessibles à tous ? Comment profiter de ces opportunités de transformation en s'appuyant sur les atouts de ces quartiers et en faire de véritables territoires d'innovation ?

À l'heure où les protocoles de préfiguration ont été engagés et où les premières conventions ont été signées, le CR•DSU (centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain) propose en 2017 et 2018 un cycle d'échanges basé sur la transmission des connaissances et le partage d'expériences à partir d'entrées thématiques.

### OBJECTIFS

- Échanger autour de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine
- Donner à voir des expériences locales, des dynamiques de collaboration, des partenaires et des ressources mobilisables
- Favoriser les coopérations entre équipes politique de la ville, professionnels du renouvellement urbain et développeurs économiques

### PUBLIC

- Équipes politique de la ville, renouvellement urbain et développement économique
- Personnels de l'État local, du conseil régional, des conseils départementaux
- Bailleurs sociaux
- Associations et habitants
- Autres acteurs : ANRU, CDC, universités, ADEME, Vivapolis, SGAR, agences d'urbanisme, etc.



CYCLE D'ÉCHANGES

## RENOUVELLEMENT URBAIN : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVELLES PRATIQUES

5 JOURNÉES DE SEPTEMBRE 2017 À DÉCEMBRE 2018

Programme

---

**Journée 1 : 28 septembre 2017, à Aix-les-Bains**  
**Renouvellement urbain et participation citoyenne**

À l'heure où la participation citoyenne est inscrite dans la loi, dans un principe de co-construction, qu'en est-il des réelles modalités d'association des habitants sur le terrain ? Et à quelles conditions ?

---

**Journée 2 : décembre 2017, à Vaulx-en-Velin**  
**Renouvellement urbain et espace(s) public(s)**

---

**Journée 3 : 1er semestre 2018, lieu à déterminer**  
**Renouvellement urbain et ville durable**

---

**Journée 4 : 1er semestre 2018, lieu à déterminer**  
**Renouvellement urbain et centres anciens**

---

**Journée 5 : 2e semestre 2018, lieu à déterminer**  
**Renouvellement urbain et logement**

## RENOUVELLEMENT URBAIN ET PARTICIPATION CITOYENNE

Journée 1 : jeudi 28 septembre 2017, à Aix-les-Bains

### CONTEXTE DE LA JOURNÉE

Le nouveau programme de renouvellement urbain a pour objectif la requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le respect du cadre fixé par les contrats de ville. La prise en compte des besoins et de « l'expertise d'usage » des habitants des quartiers est définie comme une condition indispensable à la réussite des projets. Une des principales innovations de la loi est de prévoir l'association des habitants à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain en mettant l'accent sur la co-construction. Le paragraphe III de l'article 9-1 prévoit la mise en place, pour chaque projet, d'une « maison du projet » spécifiquement dédiée à cette co-construction.

De nombreuses enquêtes de terrain ont montré que ces modalités d'association ont pour le moment rarement été atteintes. En effet, quelles que soient les raisons (calendriers décalés, manque de disponibilité en journée des habitants pour se rendre aux instances de pilotage, difficultés pour les équipes projet et les élus d'adapter les dispositifs classiques à un public de « non-initié », etc.), les exemples d'habitants participant au pré-projet en tant que partenaires sont rares. Par ailleurs, les créations des maisons du projet prennent du temps et il existe, là encore, des décalages entre les différents calendriers.

Malgré ces rendez-vous « manqués », la volonté réciproque de participer au projet existe. C'est une demande forte des habitants et de nombre d'acteurs des projets. Des initiatives se font jour ici et là, et permettent d'amorcer la réflexion, même si les questions sont encore nombreuses : quel est le rôle des maisons du projet, entre lieu d'information et de co-construction ? Comment associer les nouvelles instances de participation comme les conseils citoyens et les autres initiatives habitantes ? En quoi ces démarches peuvent-elles être des exemples vertueux pour servir de laboratoire aux démarches d'urbanisme participatif en général ? Quels sont les impacts de la participation citoyenne sur les projets ?

Il s'agit de quelques-unes des questions qui seront abordées lors de cette première journée du cycle d'échanges qui laissera une large place aux témoignages d'acteurs de terrain au cœur des dispositifs.

### OBJECTIFS

- Échanger sur les règles et modalités d'association des habitants à la co-construction des projets urbains.
- Faire émerger des conditions, réponses et modes de travail adaptés localement pour une réelle implication citoyenne.
- Donner à voir des expériences locales, des dynamiques de collaboration, des partenaires et des ressources mobilisables.

## RENOUVELLEMENT URBAIN ET PARTICIPATION CITOYENNE

### Programme

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30-9H45 : MOT D'ACCUEIL

par le CR•DSU et la communauté d'agglomération du Lac du Bourget

10H00-11H30 : EXPÉRIENCES ET TÉMOIGNAGES

*Participation des habitants : de l'information à la coconstruction*

- Robins des Villes et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Savoie

*Associer les nouvelles instances de participation : le cas des conseils citoyens*

- le conseil citoyen de Marlioz et la communauté d'agglomération du Lac du Bourget

*Rôle des « maisons du projet »*

- l'Opac de la Savoie et la ville d'Annemasse

11H30-12H30 : CONFÉRENCE DÉBAT «CONDITIONS ET IMPACTS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES PROJETS URBAINS»

- Fabien Bressan, CR•DSU
- Charles Beer, Haute école de travail social de Genève

12H30-14H00 - PAUSE DÉJEUNER

14H00-15H00 : REMISE EN ROUTE

- Visite du quartier Marlioz et de la maison du projet (en présence de l'Opac de Savoie et de l'association ART'DEP)
- Présentation de la plateforme [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr)

15H00-17H00 : INTELLIGENCE COLLECTIVE

- Construire une démarche de participation citoyenne
- Imaginer la maison du projet idéale

17H00 : CONCLUSION ET CLÔTURE





CYCLE D'ÉCHANGES

## RENOUVELLEMENT URBAIN ET PARTICIPATION CITOYENNE

Journée 1 : jeudi 28 septembre 2017, à Aix-les-Bains

Informations pratiques

Inscription pour cette journée uniquement avant le 22 septembre 2017,  
sur [www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

L'inscription est obligatoire.

Participation aux frais : 10€ adhérents et financeurs, 20€ non-adhérents.

Pour savoir si votre collectivité ou votre structure est adhérente, rendez-vous rubrique « Adhérez au CR•DSU » sur  
[www.crdsu.org](http://www.crdsu.org)

Paiement sur place par chèque ou espèces (merci de faire l'appoint)

**LIEU** : Antenne de Ville de Marlioz (accueil de loisirs) - 70 Boulevard de la Roche du Roi - 73100 Aix-les-Bains

**TRANSPORTS EN COMMUN** : Depuis la gare, bus n°2 - Arrêt : Résidence Marlioz

**RENSEIGNEMENTS CR•DSU** : Fabien Bressan, chargé de mission, [fbressan@crdsu.org](mailto:fbressan@crdsu.org) - 04 78 77 01 38